

ie m'engage:

à promouvoir une économie sociale et solidaire.

à ce que les objectifs de justice sociale et de transition écologique soustendent toute décision

politique pendant la législature à venir.

01.B

pour la mise en place d'indicateurs statistiques autres que le PIB.

Ces indicateurs doivent prendre en compte des facteurs constitutifs de la qualité de vie (santé, éducation, environnement, durabilité des investissements, réduction des inégalités, etc). Pour ce faire, je m'engage à ce que l'Office cantonal de la statistique soit mandaté pour produire un rapport sur les options possibles pour Genève.





iem'engage:

en faveur de la reconversion de l'agriculture genevoise aux méthodes biologiques.

De 10% actuellement, je m'engage à viser les 20% en 2030 et au moins 50% en 2040.

à agir avec les relais à Berne pour faire évoluer le cadre légal gouvernant l'agriculture pour que celle-ci puisse remplir ses objectifs environnementaux et sociaux. à ce que tout travail dans les filières agroalimentaires locales genevoises assure un

salaire rémunérateur.

02.C

pour soutenir et favoriser le développement de filières agricoles dans une optique de durabilité et d'approvisionnement local.

Il est entendu que « local » doit être compris dans une perspective régionale, conformément à l'Article 145 de la Constitution genevoise.

02.E

à renforcer la capacité de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) en matière de politique agro-alimentaire.

Cela suppose mandater l'OCAN pour, entre autres :

- détecter les possibilités d'installation de nouveaux et nouvelles exploitant.e.s agricoles,
- aider les jeunes agriculteurs.rices à démarrer leur activité en facilitant leur accès à la terre,
- fournir un accompagnement technique et une aide à l'investissement aux méthodes de production agro-écologiques, en vue d'une production prioritairement destinée à la consommation locale,
- identifier le potentiel d'accroître la production et la transformation locales, par filières et pour augmenter le taux d'autosuffisance cantonale/régionale.



vivre mieux ensemble et réduire les inégalités

8 axes pour une législature 2023-2028 sociale, solidaire et écologique



Investir dans le « bien vivre ensemble » c'est donner à chacun.e l'opportunité de vivre bien de ses activités. Renforcer les mesures pour l'inclusion sociale, la formation continue (particulièrement pour les personnes les moins qualifiées), l'insertion économique et l'intégration favorise aussi la sécurité dans nos places et nos parcs, dans nos rues et nos montées d'immeubles.

ie m'engage:

pour la mise en place d'une stratégie cantonale d'employabilité.

Celle-ci doit accompagner les entreprises et les employé.e.s à s'adapter aux changements dans le monde du travail, notamment ceux liés à la numérisation, la recherche de durabilité et les changements démographiques. Elle doit envisager la formation comme un processus nécessaire tout au long de la vie professionnelle, accessible à toutes les entreprises et employé.e.s, et non seulement comme un préalable à l'exercice d'une profession.

03.B

en faveur d'un revenu de transition écologique (RTE).

Le RTE combine plusieurs éléments : revenu monétaire, accompagnement et mise en réseau des initiatives. La mise en place d'un RTE adapté aux besoins du canton permettra d'accélérer les initiatives de transition écologique et sociale sur le territoire, en soutenant autant les porteurs et porteuses de projets, les entreprises que les personnes en recherche d'emploi.

03.C

à œuvrer pour une taxation du trafic aérien, notamment par une taxe sur le kérosène.

03.D

pour permettre le versement des impôts en lémans.

L'argent ainsi injecté en monnaie locale circule dans l'économie réelle et locale, accroît le chiffre d'affaires des entreprises et revient en partie par la fiscalité tout en augmentant l'assiette fiscale.



réduire, réparer, mutualiser, réinventer

8 axes pour une législature 2023-2028 sociale, solidaire et écologique

Dans une perspective de sobriété, il est nécessaire de réduire le besoin de consommer ressources et énergie. Il faut également favoriser la réparation des objets ainsi que leur réemploi et revoir la gestion des déchets afin que ceux-ci soient également considérés comme une ressource. Par ailleurs, les déchets du bâtiment forment les 3/4 en volume de nos déchets: il faut réemployer au maximum les éléments du bâtiment réutilisables, récupérer la terre, recycler ce qui ne peut pas être réemployé et donner la préférence aux matériaux issus du recyclage sur les matériaux neufs.



en faveur de la mise en place d'un « Chèque Réparation » qui sera offert lors de l'achat de matériel informatique et électronique.

pour la généralisation du ré-emploi et du recyclage dans la construction.

Un inventaire complet du bâtiment doit également être exigé avant toute intervention d'une certaine importance. Les éléments utilisés pour la construction et qui n'ont pas été conçus pour être facilement démontés et réutilisés doivent être taxés.

04.C

à ce que l'État rende obligatoire une garantie matérielle d'au moins 5 ans pour le matériel informatique et électronique.

à passer d'une politique de gestion des déchets à une politique de gestion des ressources.

Ceci pourrait se faire au travers d'un plan directeur du développement de l'économie circulaire 2023-2030, en prenant appui sur les études publiées en 2022 sur le site du Grand Genève, et une loi sur la circularisation de l'économie genevoise (en prenant pour exemple la loi de promotion de l'agriculture genevoise). Ceci pourrait aussi inclure la mise en place de ressourceries de service public offrant à la population la possibilité de troquer, partager, réemployer, réparer et, finalement, recycler.

04.E

en faveur de la sobriété énergétique, et à soutenir un développement accéléré des énergies renouvelables.

Ceci inclut le développement d'un programme pour réduire les besoins en énergie par un ambitieux programme de sobriété énergétique, et la confirmation du rôle d'exemplarité des collectivités et régies publiques. Ceci comprend aussi l'obligation de placer des panneaux photovoltaïques sur toute toiture qui s'y prête, une forte mobilisation du potentiel géothermique, de la biomasse et de l'éolien, un développement rapide du chauffage à distance et des pompes à chaleur pour une réduction massive de la dépendance des énergies fossiles. Ces objectifs de sobriété et de développement des énergies renouvelables doivent être inscrits dans la loi.







à soutenir l'initiative populaire lancée par le Groupement des coopératives pour le passage de 5% à 10% du parc de logements détenus par des coopératives.

à soutenir la mise en place – dans chaque quartier ou commune – d'un « Espace public de la transition ».

Ceux-ci comprendraient une ressourcerie ou bibliothèque d'objets, un potager partagé, une épicerie pour soutenir la production locale et des solutions de garde d'enfants. Ces espaces fourniront des emplois et des services à la collectivité et serviront de lieux de rencontre. à soutenir la dynamique « Locali – une nouvelle manière de consommer ».

« Locali » consiste en une offre combinée d'abonnements pour des biens et services locaux et durables (nourriture, objets, vêtements, voitures, etc). Cette dynamique permet de développer les chaînes de valeur de la transition tout en mettant en œuvre le Plan Climat.







à soutenir l'émergence de plateformes numériques collaboratives d'intérêt général ou de service public.

Dans tous les domaines qui s'y prêtent, de telles plateformes permettent de développer une économie reposant sur des outils numériques libres et « opensource », une gestion éthique des données, des gouvernances partagées et des modèles d'affaires contributifs. 06.B

à soutenir le développement de la plateforme « Smartketplace » : la place de marché digitale, durable, sociale et solidaire, avec des données sécurisées à la source.

Une plateforme dédiée aux échanges économiques B2B des biens et services produits, transformés ou revalorisés à Genève, permettant de développer ces filières courtes et de les rendre largement accessibles à la population. 06.C

à ce que dans un horizon de 5 ans, l'État n'utilise plus que des formats standard ouverts (ODF) pour les outils informatiques de base (tableur, texte, présentations, bases de données, graphisme).

Les budgets actuellement attribués aux licences des logiciels propriétaires sont attribués à :

- la formation informatique des fonctionnaires et des personnes n'ayant pas ou peu de formation informatique, par exemple par le biais de l'Office cantonal de l'emploi et de l'Hospice général,
- l'investissement en matériel informatique durable.







pour la réduction du transport motorisé individuel et pour accroître l'attractivité et l'accessibilité des mobilités douces et des transports publics. Ceuxci seront développés de concert avec les acteurs du Grand Genève, dans une perspective régionale.

en faveur d'alternatives écologiques au transport

professionnel.

Dans cette perspective je soutiens des mesures telles que la création de centres de logistique relais, la mutualisation des moyens de transport professionnel en milieu urbain ou des encouragements à l'acquisition de vélos cargos.

07.C

07.B

à appliquer l'initiative IN 144 « Pour la mobilité douce (Initiative des villes) ».

pour rendre l'espace public aux habitant.es et aux activités de quartier, notamment en réduisant massivement le trafic individuel motorisé, en

07.D

individuel motorise, en favorisant la mobilité douce et en soutenant les transports publics.

Dans cette perspective, je m'engage à revoir les plan piétons et deux roues communaux, en partenariat avec les commerces et les habitant.es. Dans les zones urbaines le 30km/h doit devenir la règle, le 50km/h l'exception, pour des motifs de qualité de vie, de sécurité et de lutte contre le bruit. L'électrification du parc automobile ne saurait être un motif pour ne pas implémenter de telles mesures.



L'État joue un rôle dans la définition des conditions-cadres nécessaires à la transformation de nos modes de production, de consommation et d'organisation sociétale actuels afin que celles-ci favorisent la durabilité, la neutralité carbone et la cohésion sociale de notre société.

ie m'engage:

pour un « masterplan » de la transition du canton.

Celui-ci définira, entre autres, un « tronc commun » aux concepts cantonaux en matière économique, climat, biodiversité, déchets-ressources, énergie, urbanisme, afin de les aligner sur ce concept central de transition, et se fera de concert avec les acteurs du Grand Genève.

08.B

à augmenter les investissements publics dans la transition sociale, énergétique et économique, par exemple par la création d'un fonds pour la transition.

Ce fonds soutiendra en priorité des activités permettant de diminuer nos émissions de CO2, de pallier aux inégalités et vulnérabilités sociales et économiques et de créer de l'emploi de qualité, par exemple en soutenant les métiers de soins, l'isolation des bâtiments, de la production maraîchère, de la réparation et de la réutilisation des objets ou de la mobilité douce. Ce fonds serait financé par des contributions novatrices, telles des taxes sur les transactions électroniques, sur le kérosène, sur les véhicules les plus émetteurs de CO2, sur les robots, ou sur les éléments non réutilisés dans la construction.

08.C

à ce que les marchés publics soient utilisés comme leviers pour la transition.

Les appels d'offres de l'État devraient spécifier l'augmentation de la durée d'utilisation des matériaux, fixer un taux de réparabilité élevé et exiger le respect de conditions sociales et environnementales tout en soutenant la production locale et en accordant une priorité aux commerces de proximité et aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

